

## Conseil de Paris

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

### Sur proposition de Danielle Simonnet Voeu de soutien aux expulsés de la Villa de l'Ermitage, paris 20e

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à garantir à toutes et tous un toit et des conditions de vie dignes,

Considérant que le vendredi 4 septembre dernier, des personnes habitant au 1 villa de l'Ermitage ont été expulsées sans solution de relogement, sans lieu où laisser leurs affaires, et que la plupart vit aujourd'hui chez des ami-e-s ou dans des tentes fournies par la solidarité d'associations de droit au logement ou de voisins,

Considérant le fort soutien dont bénéficient les personnes expulsées de la part des habitant-e-s et voisin-e-s du lieu, qui se mobilisent activement pour qu'une solution de relogement soit trouvée,

Considérant que les habitant-e-s expulsé-e-s du 1 rue de l'Ermitage étaient particulièrement impliqué-e-s dans la vie locale, culturelle et citoyenne du quartier, qu'ils jouaient de la musique dans les fêtes organisées par les associations de voisinage, et s'impliquaient dans la vie locale de bien des manières,

Considérant que les personnes expulsées vivaient et travaillaient depuis des années à Paris, sans pouvoir bénéficier d'un hébergement décent et pérenne, alors qu'il était pourtant du devoir des pouvoirs publics de leur en accorder un,

Considérant que certaines des personnes expulsées ont des procédures de régularisation de leur situation en cours,

Considérant que la mairie de 20e a réaffirmé sa volonté de trouver des solutions pérennes pour chacun d'entre eux,

Considérant le voeu adopté par le conseil d'arrondissement du 20e, mais la non résolution des cas concrets au moment du dépôt de ce voeu,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le voeu :**

- **qu'une solution de relogement pérenne et à proximité soit proposée par la Mairie de Paris et la Mairie du 20e arrondissement aux personnes expulsées de la Villa de l'Ermitage, en logement social pour ceux qui ont des demandes en cours, ou en centre d'hébergement pour ceux qui n'en ont pas,**
- **qu'un hébergement provisoire soit proposé dans les plus brefs délais,**
- **qu'un lieu de répétition et de vie soit recherché pour ce collectif afin qu'il puisse préserver son implication dans la vie locale du quartier,**

- **que les personnes en cours de régularisation de leur situation administrative soient soutenues et accompagnées dans leurs démarches en ce sens.**